



UNE ASSOCIATION
QUI SOUTIENT
VOS PROJETS
AU QUOTIDIEN

Conditions Générales

D'inscription



Aux activités de loisirs et de vacances

2026/2027

LES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS ET DE PAIEMENT POUR LES VACANCES

J'ADHÈRE à l'association

Adhésion annuelle valable du 1/09/2026 au 31/08/27

Famille : 15 € / Adulte : 8 € / Enfant : 5 €

J'ENVOIE OU DÉPOSE MON BULLETIN D'INSCRIPTION

- Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles.

L'inscription se fait à l'accueil du Centre SocioCultuel (voir calendrier des périodes d'inscription pages suivantes).

Pour les activités 11-17 ans et les sorties familles, dans la limite des places disponibles et selon l'activité : inscription jusqu'à 48h avant le jour de l'activité.

Pour une nouvelle adhésion, je viens à l'accueil pour constituer mon dossier.

JE REÇOIS une confirmation de mon inscription avec le montant du paiement à effectuer, et suis informé.e de la mise à jour de mon dossier si nécessaire.

JE PAIE mon inscription et mets à jour mon dossier

Le paiement des activités des vacances se fait après réception de la confirmation d'inscription aux jours et horaires prévus indiqués dans le calendrier (pages 4/5).

- Avec le CSC je paie selon mon quotient familial

Pour les activités hors périodes de vacances

- Je me rends à l'Accueil du CSC pour effectuer une inscription à tout moment dans l'année.

Quand s'inscrire ? Quand régler ?

Vacances d'automne

Activités du 19 octobre au 30 octobre 2026

INSCRIPTIONS	PAIEMENTS	
Du 21 septembre au 30 septembre	Samedi 3 oct.	9h15 à 12h
	Mercredi 7 oct.	9h15 à 12h et 14h à 18h
	Vendredi 9 oct.	9h15 à 12h et 14h à 17h30

Vacances de Noël

Activités du 21 décembre au 24 décembre 2026

INSCRIPTIONS	PAIEMENTS	
Du 23 novembre au 2 décembre	Samedi 5 déc.	9h15 à 12h
	Mercredi 9 déc.	9h15 à 12h et 14h à 18h
	Vendredi 11 déc.	9h15 à 12h et 14h à 17h30

Vacances d'hiver

Activités du 15 février au 26 février 2027

INSCRIPTIONS	PAIEMENTS	
Du 18 janvier au 27 janvier	Samedi 30 janvier	9h15 à 12h
	Mercredi 3 février	9h15 à 12h et 14h à 18h
	Vendredi 5 février	9h15 à 12h et 14h à 17h30

Vacances de Printemps

Activités du 12 avril au 23 avril 2027

INSCRIPTIONS	PAIEMENTS	
Du 15 mars au 24 mars	Samedi 27 mars	9h15 à 12h
	Mercredi 31 mars	9h15 à 12h et 14h à 18h
	Vendredi 2 avril	9h15 à 12h et 14h à 17h30

Vacances d'été

Activités du 5 juillet au 26 août 2027

INSCRIPTIONS	PAIEMENTS	
Du 24 mai au 9 juin	Samedi 12 juin	9h15 à 12h
	Mercredi 16 juin	9h15 à 12h et 14h à 18h
	Vendredi 18 juin.	9h15 à 12h et 14h à 17h30

Pour les 3/8 ans

L'accueil de loisirs

Un espace de loisirs où la vie en groupe s'apprend et se construit autour des activités et des jeux choisis par les enfants.

FORMULES POSSIBLES

- **Les mercredis** : à la demi-journée (avec ou sans repas) ou journée complète
- **Pendant les petites vacances** : à la demi-journée (avec ou sans repas) ou journée complète.
- **L'été** : à la semaine du lundi au vendredi, sans hébergement, repas du midi inclus.

HORAIRES DES ACCUEILS

Pré-accueil des enfants possible de 7h45 à 9h30 (10h lors des vacances d'été)

MATIN : 9h30 - 12h

Repas de 12h15 -13h30

APRÈS-MIDI : 14h - 17h30

Départ des enfants de 17h30 à 18h30

Les enfants inscrits à la demi-journée arrivent ou partent entre 12H et 12h15 et entre 13h45 et 14h.

LIEU

Espace Enfance Famille (petite avenue de la gare, à Melle). D'autres sites peuvent être utilisés selon les périodes.

DÉPLACEMENTS

Mercredis et vacances : les déplacements entre les différents lieux d'activités sont organisés à pieds, à vélo (fournis), en mini-bus ou en car.

TARIFS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

La participation financière est en fonction du quotient familial, sous réserve de fournir le numéro allocataire CAF ou les bons "aide aux loisirs" MSA (*détail des barèmes des mercredis et petites vacances en page 12*).

Pour les vacances

- Les demandes d'inscription reçues en dehors des périodes prévues à cet effet pourront être refusées.
- Toute réservation non validée par un paiement dans les périodes prévues au calendrier (pages 4/5) sera annulée.
- Toute annulation entre la fin de la période de paiement de l'inscription et le début des vacances sera facturée à hauteur de 30% du montant initial.
- Toute annulation après le début des vacances sera facturée au montant initial. En cas d'absence de 3 jours consécutifs pour cause de maladie, le remboursement est effectué sur présentation d'un justificatif médical, au plus tard 8 jours après les journées d'absence.

Pour les mercredis hors vacances

- Les demandes d'inscription peuvent être effectuées toute l'année (dans la limite des places disponibles), au plus tard la semaine précédant le premier temps d'accueil.
- Une annulation effectuée au plus tard le vendredi de la semaine précédant le mercredi concerné ne sera pas facturée.
- Toute annulation plus tardive sera facturée à hauteur du montant initial.
- Les absences pour cause de maladie ne seront pas facturées, sur présentation d'un justificatif médical au plus tard 15 jours après les journées d'absence.

Pour les 8/11 ans

L'accueil 8-11 ans

L'accueil 8/11 ans est à la croisée de l'accueil de loisirs et de l'accueil ados.

Cet espace permet aux pré-ados de se retrouver, de pratiquer des activités dans une dynamique propre à cet âge. L'accueil 8-11 ans est proposé à chaque période de vacances et les mercredis.

FORMULES POSSIBLES

- **Les mercredis** : à la demi-journée (avec ou sans repas) ou journée complète
- **Les petites vacances** : à la journée
- **L'été** : à la semaine

Un enfant de 11 ans, peut s'inscrire sur le groupe 8 – 11 ans ou au secteur jeunesse (11 – 17 ans). Une fois inscrit au secteur jeunesse, il ne pourra plus changer.

HORAIRES D'ACCUEIL

Pré-accueil à partir de 7h45

Journée : 9h-17h30 (accueil jusqu'à 9h30 et 10h pendant les vacances d'été)

Fermeture à 18H30

Pour les mercredis, les enfants inscrits à la demi-journée arrivent ou partent entre 12H et 12h15 et entre 13h45 et 14h.

LIEU

Salle Mélia (rue du tapis vert à Melle, lorsque les effectifs le permettent). En fin de journée, vous pouvez autoriser votre enfant à quitter seul le lieu de l'activité (à préciser sur l'autorisation parentale annuelle).

DÉPLACEMENTS

Mercredis et vacances : les déplacements entre les différents lieux d'activités sont organisés à pieds, à vélo (fournis), en mini-bus ou en car.

TARIFS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

La participation financière est en fonction du quotient familial, sous réserve de fournir le numéro allocataire CAF ou les bons "aide aux loisirs" MSA (*détail des barèmes des mercredis et petites vacances en page 12*).

Pour les vacances

- Les demandes d'inscription reçues en dehors des périodes d'inscription pourront être refusées.
- Toute réservation non validée par un paiement dans les périodes prévues au calendrier (pages 4/5) sera annulée.
- Toute annulation entre la fin de la période de paiement de l'inscription et le début des vacances sera facturée à hauteur de 30% du montant initial,
- Toute annulation après le début des vacances sera facturée au montant initial. En cas d'absence de 3 jours consécutifs pour cause de maladie, le remboursement est effectué sur présentation d'un justificatif médical, au plus tard 15 jours après les journées d'absence.

Pour les mercredis hors vacances

- Les demandes d'inscription peuvent être effectuées toute l'année (dans la limite des places disponibles), au plus tard la semaine précédant le premier temps d'accueil.
- Une annulation effectuée au plus tard le vendredi de la semaine précédant le mercredi concerné ne sera pas facturée.
- Toute annulation plus tardive sera facturée à hauteur du montant initial.
- Les absences pour cause de maladie ne seront pas facturées, sur présentation d'un justificatif médical au plus tard 15 jours après les journées d'absence.

Pour les 11/17 ans

Les activités 11/17 ans

Les animateurs référents jeunesse accueillent les jeunes, pour discuter, informer, faciliter l'organisation de leur projet, animer des activités, accompagner des séjours... L'espace jeunes se compose de 3 pièces : une salle « tranquille » (canapé, musique et jeux de société), une salle vidéo, une salle bar avec cuisine (babyfoot, fléchettes).

> Sur la période scolaire :

L'espace jeunes ouvert :

- les mercredis de 13h30 à 18h
- les vendredis de 13h30 à 18h30
- les samedis suivant les projets ou sorties.

> Sur la période de vacances scolaires (petites et grandes) :

L'espace jeunes est ouvert selon les activités proposées.

La plaquette d'activités est élaborée avec les jeunes sur les temps d'espace jeunes. L'occasion de proposer et d'organiser les activités qui les intéressent avec les animateurs et les autres jeunes.

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET ANNULATION

Le jeune doit être à jour de son dossier annuel : avoir adhéré à l'association et réglé sa cotisation. Les inscriptions aux activités peuvent se faire jusqu'à 48 h avant le jour de l'activité et dans la limite des places disponibles.

Toute annulation sera facturée au montant initial. Les remboursements se font uniquement sur présentation d'un justificatif médical, au plus tard 8 jours après les journées d'absence.

Les activités

Pour les 15 / 25 ans

Le CSC du Mellois souhaite développer l'accueil des 15 / 25 ans. Les animateurs référents jeunesse accueillent les jeunes pour discuter, informer, faire du lien avec les partenaires (Maison des adolescents, Bétapi, Toit etc, mission locale, ...), aider au montage de projet, aider aux départs en vacances en autonomie (ex : dispositif Destin'Action) et proposent une plaquette d'activités et d'informations adaptées à ces âges.

Pour les jeunes et les parents :

Une commission jeunesse existe et se réunit tous les 2 ou 3 mois pour discuter des problématiques rencontrées par les jeunes et proposer des actions en lien avec le projet social du CSC. Elle est formée de jeunes, de parents, d'administrateurs du CSC du Mellois et des animateurs référents jeunesse.

Si vous souhaitez y participer, n'hésitez pas à nous contacter par mail : jeunesse.melle@csc79.org

Pour suivre les activités du secteur jeunesse : Facebook : Secteur Jeunesse
CSC du Mellois Instagram : cscdumellois
Snapchat : cscdumellois_79

Les activités

Famille(enfants/adultes)

Les activités et sorties familles sont des moments conviviaux, de partage, de jeux, de créations, de découvertes... Elles sont ouvertes à tous : enfants, jeunes, parents, personnes seules...

Pour les activités, les familles sont invitées à participer à l'organisation de l'activité ou de la sortie. Le programme se construit avec les habitant.e.s, chacun.e apporte ses idées, ses envies, ses besoins.

HORAIRES ET LIEUX D'ACCUEIL

Les horaires et lieux sont en fonction des activités et des sorties proposées. La plupart du temps, les déplacements en véhicule sont assurés par le CSC et ses bénévoles.

TARIFS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription à une activité payante se fait à l'accueil du CSC au moins 48H à l'avance. Les tarifs des activités varient selon ce qui est proposé et peut être en fonction du quotient familial.

Toute annulation d'une activité payante (moins de 48h avant) sera facturée au montant initial.

Le remboursement a lieu uniquement sur présentation d'un justificatif médical au plus tard dans les 8 jours après la date de l'activité.

Des activités / ateliers sont gratuits, l'inscription n'est pas toujours nécessaire.

Dans le cadre des sorties, si un mineur est accompagné par un adulte autre que son parent ou son représentant légal, l'accompagnateur doit fournir une autorisation parentale ou du responsable de l'enfant.

Les mineurs sont sous la responsabilité des parents ou d'adultes référents

Tarifs

ALSH mercredis et petites vacances

Quotient Familial	Journée		Demi-journée + repas		Demi-journée	
	Mercredis	Vacances	Mercredis	Vacances	Mercredis	Vacances
QF1 0-550	8,1	13,70*	5,23	6,5	2,87	3,4
QF2 551-770	8,9	14,20*	6	8,5	2,9	5,5
QF3 771-990	9,15	15,2	6,13	11,1	3,02	8
QF4 991-1130	9,95	15,8	6,53	13,2	3,42	9,1
QF5 1131-1350	11,05	16,8	7,08	14,7	3,97	10,6
QF6 1351-1500	12,65	17,8	7,88	15,8	4,77	11,6
QF7 1501-1750	13,85	19	8,48	16,9	5,37	12,8
QF8 =1751	15,3	21	9,2	18,4	6,1	14,3

Pratique du CSC : Pour les familles sans ressources, les tarifs correspondent à la Tranche 1.

***L'aide aux Loisirs** (CAF – MSA) réduit le coût pour les familles selon le Quotient Familial (QF) :

Pour la CAF : une aide journalière de 9 et 4 € est remboursée au CSC pour les QF 1 et 2, lors des vacances scolaires. Cette somme est déduite aux familles lors du paiement.

Pour la MSA : les Bons MSA ne sont pas déduits dans le coût famille. Cette aide financière est versée par la MSA directement aux familles (Bons MSA à présenter au CSC pour être complétés).

CENTRE SOCIOCULTUREL DU MELLOIS

8 place René Groussard

Ou rue de l'azuré

79 500 Melle

05 49 29 04 05 / contact.melle@csc79.org

Horaires d'ouverture de l'accueil

Du lundi au vendredi 9h-12h30 / 13h30-18h
(fermé le mardi 13h30-18h)

